



MUSÉE JARDIN BOURDELLE

JARDIN D'ARTISTES, JARDIN DE SCULPTURES

MUSÉE PRATIQUE

QUESTIONS DIVERSES

Toutes les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

estions / réponses

Puis-je louer des espaces du musée ?

Les espaces du musée ne peuvent pas être loués.

Les photographies de mariage sont autorisées contre le paiement d'un forfait de 50€ en sus du droit d'entrée.

- Seuls les groupes peuvent réserver une visite privée en dehors des heures d'ouverture du musée, entre 19 h et 23 h, dans la limite d'une amplitude horaire de 4 heures. Le coût est alors de 500 €, forfait comprenant l'ouverture exceptionnelle du musée en dehors des heures d'ouverture au public, la mise à disposition d'un lieu de réception, la mise à disposition du personnel de surveillance et de sécurité du musée.

Mécénat et partenariat avec le musée-jardin

Pour des partenariats scientifiques ou culturels, [contactez le musée-jardin](#).

Pour soutenir financièrement ou en compétences le musée, contactez :

- Nathalie Fourcade
Chargée du développement des musées départementaux
Tél : 01 64 87 37 41
Email : nathalie.fourcade@cg77.fr

Qui s'occupe du site Internet du musée ?



Pour toute remarque concernant le site Internet du musée, merci de nous contacter via [leformulaire de contact](#).

Comment contacter le musée ou un membre du personnel via Internet ?



La solution la plus simple est de nous contacter via [leformulaire de contact](#).